

Simple sursis pour le clandestin afghan qui a agressé 4 filles sur le chemin de l'école

écrit par Aldoo | 28 janvier 2018



Des lardons dans une boîte à lettres de mosquée, c'est bien plus grave que d'agresser des jeunes filles. Tout le monde sait ça, en France. Prison avec sursis, c'est le tarif pour tous.

Le mode opératoire est sensiblement le même. Il les accoste et exerce des attouchements, les embrasse, leur lèche le visage et les invite chez lui. L'une d'elle sera même mordue au visage. Mais l'agresseur sera piégé par sa dernière victime âgée de 20 ans.

À 16 h 45, dans le tram, il s'installe près d'elle, lui prend son téléphone et rentre son numéro pour qu'elle puisse le rappeler. Il devient insistant et déplacé, elle décide de descendre. Il n'abandonne guère, la suit, puis la plaque contre un mur pour l'agresser. Elle sera sauvée par l'arrivée d'un groupe de jeunes.

Après avoir déposé plainte et en accord avec les enquêteurs, la victime le rappelle et lui fixe un lieu de rendez-vous où il sera interpellé. Les investigations permettent le rapprochement avec trois autres faits

<http://www.lavoixdunord.fr/305329/article/2018-01-26/elle-piege-son-agresseur-sexuel>

[-avec-l-aide-de-la-police](#)

Le harceleur n'a que 22 ans... C'est de toute évidence un prédateur sexuel qui suit ses pulsions.

Le salopard devrait être renvoyé manu militari en Afghanistan et castré en plus pour lui assurer un repos éternel. On en est loin.

Le procureur demande 18 mois ferme. Le tribunal transforme en sursis... Déjà que les racailles et autres violeurs vivant en France depuis leur enfance se moquent du sursis, le message pour un clandestin afghan ne comprenant sans doute pas tout est " à moi les petites Françaises" !

De pauvres gosses n'ont pas fini de pleurer. Il n'a pas le droit de revenir dans le Nord ? Et alors ? Il va être placé ailleurs, dans un autre centre pour clandestins, nourri, logé, blanchi, avec le smartphone qui va bien pour récupérer l'adresse de ses futures victimes.

Quant à l'amende qui lui est infligée... Merci monsieur le juge, c'est nous les couillons qui allons la payer via le fond d'indemnisation des victimes, il y a peu de chances pour que l'agresseur de 22 ans gagne sa vie...

Résultat des courses, un prédateur sexuel musulman est dans la nature.